



# Le guide des Collectifs

**En alliant les compétences et expériences des membres du réseau Graines de SOL, profitez de la diversité des profils et des parcours pour vous lancer dans de nouveaux projets !**

## Définition

Un Collectif est un **groupe d'entrepreneurs**, avec ou non des membres de l'équipe technique, aux intérêts **partagés** qui cherchent à **réaliser un objectif**.

L'intégration à un Collectif se fait sur la base du **volontariat** et n'est pas obligatoire. Tous les entrepreneurs de Graines de SOL, ainsi que les membres de l'équipe d'appui, peuvent constituer ou rejoindre un Collectif.

Les réunions peuvent se tenir dans les locaux de la coopérative ou dans des tiers-lieux. Quant à leur fréquence, elle est fixée par chaque Collectif.

## Pourquoi faire ?

La coopérative a identifié 3 types de Collectifs :

- **Collectifs Secteurs d'Activité** : éléments pratiques pour le développement de ses activités individuelles
- **Collectifs Business** : développement du chiffre d'affaires de chaque membre
- **Collectifs Biens Communs** : favoriser l'appropriation constante du projet coopératif via la participation aux décisions stratégiques de la structure

*Pour plus de détails, reportez-vous à la fiche « Les types de Collectifs ».*

Un même Collectif peut **évoluer** d'une catégorie à une autre, ou encore, il peut être un « incubateur » pour des nouveaux Collectifs. Par exemple, d'un Collectif Co-Développement, peut émerger un groupe d'entrepreneurs désirant créer un projet économique et donc appartenant à la catégorie Collectifs Business.

## Règles générales

Tous les Collectifs sont soumis aux règles suivantes :

- Le respect des **valeurs** de la coopérative
- Ce sont les entrepreneurs qui agissent et construisent les actions collectives. Le rôle de l'équipe d'appui n'est jamais de faire « à la place de ». Néanmoins chaque Collectif peut compter avec un membre de l'équipe d'appui qui agit en tant que « **Relais GDS** » : il accompagne le lancement du Collectif et il est à l'écoute en cas de besoin.
- Les entrepreneurs doivent **communiquer** sur la création des nouveaux Collectifs auprès de l'équipe d'appui.
- Chaque Collectif fixe ses **propres règles** internes.



### Kit COLLECTIFS

Afin de vous aider dans la mise en place de votre Collectif, consultez les outils mis à votre disposition dans la bibliothèque de La Serre, rubrique « Les Collectifs » :

- Les types de Collectifs
- La fiche Identité du Collectif
- La fiche Attentes Individuelles dans le Collectif
- Un modèle de compte-rendu
- Un modèle de charte

Les Collectifs existants à Graines de SOL sont visibles sur [La Serre](#), rubrique Collectifs, Groupes de Travail. Vous y trouverez les [informations](#) concernant leurs projets, thèmes et idées. N'hésitez pas également à échanger avec leurs [membres](#) pour en savoir un peu plus !

Pour rejoindre un Collectif, adressez-vous à votre référent. Il vous mettra en lien !

## Comment créer un Collectif

Si vous souhaitez créer un nouveau Collectif, parlez-en d'abord avec votre [Référent](#).

Pour le lancement du Collectif, vous organiserez une [Réunion d'Amorçage Collectif](#) (RAC). Son but est que tous les membres puissent définir rapidement leurs [objectifs](#) communs et clarifier leurs [attentes](#) individuelles vis-à-vis du Collectif.

## La Réunion d'Amorçage Collectif

Cette réunion aura lieu dans les [locaux](#) de Graines de SOL.

Selon le besoin du Collectif, la RAC peut être [co-animée](#) par un membre de l'équipe d'appui (son « Relais GDS »).

Dans cette réunion il est prévu de :

- Désigner les [co-animateurs](#) du Collectif
- Remplir la Fiche [Identité](#) du Collectif afin de :
  - Mieux comprendre la finalité du Collectif et ses objectifs.
  - Avoir une présentation synthétique sur La Serre visible aux futurs candidats du Collectif.
- Comprendre l'utilisation de [La Serre](#) quant aux Collectifs (rubrique Groupes de Travail)
- Remplir la Fiche [Attentes Individuelles](#) dans le Collectif, qui est un outil personnel de clarification d'attentes. Elle pourra être partagée avec le reste du groupe.
- Fixer avec le « Relais GDS » une date pour réaliser le [bilan](#) du Collectif, afin de décider de continuer ses actions ou de les arrêter.

